



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 6 février 2017 à 20 h, à l'hôtel de ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Éline Bellavance, messieurs les conseillers Denis Viel, Gaëtan Gagné, Dave Robichaud et André Fournier formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Côté.

Est aussi présent monsieur Jean-Noël Barriault, directeur général.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017
4. Adoption de la liste des comptes
5. Rapports divers
 - 5.1 Services municipaux
 - 5.2 Dossiers des élus
6. Assurances collectives, mandat U.M.Q.
7. Signataires S.A.A.Q.
8. Paiement des subventions pour maison neuve
9. Dépôt déclaration d'intérêts pécuniaires des élus
10. Paiement quote-part O.M.H. et Seigneurie Mon Toit
11. Attestation travaux PAERRL
12. Adjudication contrat A.I.R.R.L.
13. Dons
14. Carte débit pour dépôts
15. Direction générale
16. Affaires nouvelles :
17. Correspondance
18. Période de questions
19. Levée de la séance

2017-02-017

Madame la conseillère Éline Bellavance propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-02-018 3- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017
Monsieur le conseiller André Fournier propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-02-019 4- Adoption de la liste des comptes
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, d'accepter la liste des comptes au montant de 104 533.55 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 5- Rapports divers
5.1 Services municipaux
Messieurs Alain Barrette et Guylain Raymond font lecture de leur rapport respectif.
5.2 Dossiers des élus
Monsieur le conseiller André Fournier informe le conseil que l'achalandage à la Maison des jeunes est en forte augmentation. De plus, la commission de développement travaille sur les dossiers de la salle de spectacles et l'édition spéciale de l'Avant-Poste.

- 2017-02-020 6- Assurances collectives, mandat UMQ
ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;
ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;
ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement;
ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;
ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017.
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Éleine Bellavance :
QUE la municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalité et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;
QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-02-021 7- Signataires S.A.A.Q.
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Éline Bellavance, de mandater monsieur Jean-Noël Barriault, directeur général, à titre de signataire pour la Ville de Causapsal auprès de la S.A.A.Q.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-02-022 8- Paiement des subventions pour maison neuve
Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de payer les subventions de 3 000.00 \$ pour maison neuve à leur propriétaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 9- Dépôt déclaration d'intérêts pécuniaires des élus
Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil qu'ils ont tous déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

- 2017-02-023 10- Paiement quote-part O.M.H et Seigneurie Mon Toit
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily de payer notre quote-part à l'O.M.H. au montant de 37 047.00 \$ payable en quatre versements et celle de la Seigneurie Mon Toit au montant de 4 863.60 \$ payable mensuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-02-024 11- Attestation travaux PAERRL
CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 129 933 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;
CONSIDÉRANT QUE suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

CONSIDÉRANT QUE la compensation annuelle allouée à la municipalité de Causapscal vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller André Fournier, d'attester le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 125 939 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2016 sur des routes locales de niveau 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12- Adjudication contrat AIRRL et RIRL

2017-02-025

Concernant l'adjudication d'un contrat pour les travaux de voirie municipale, dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet AIRRL :

CONSIDÉRANT QUE la ville de Causapscal désire faire réaliser des travaux de voirie municipale;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la municipalité a reçu l'accord de principe AIRRL-2016-227 dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 75 %;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité financera les travaux par règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres publics a été effectué sur le SEAO et que deux soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme : Les Pavages des Monts inc. et Le Groupe Lechasseur Ltée.

En conséquence, sur une proposition de monsieur le conseiller Dave Robichaud, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, il est résolu de :

1. Octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de voirie à l'entreprise Les Pavages des Monts au montant de 364 703.05 \$;
2. Ledit contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt de la municipalité par le MAMOT;
3. Ledit contrat est conditionnel à la signature de l'entente légale confirmant les engagements de la Ville de Causapscal et du MTMDET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-026

Concernant l'adjudication d'un contrat pour les travaux de voirie municipale, dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL :

CONSIDÉRANT QUE la ville de Causapscal désire faire réaliser des travaux de voirie municipale;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la municipalité a reçu les accords de principe RIRL-2016-279A, RIRL-2016-279B et RIRL2016-279C dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 90 %;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité financera les travaux à même son fonds général;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres publics a été effectué sur le SEAO et que deux soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme : Les Pavages des Monts inc. et Le Groupe Lechasseur Ltée.

En conséquence, sur une proposition de monsieur le conseiller Dave Robichaud, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, il est résolu de :

1. Octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de voirie à l'entreprise Les Pavages des Monts au montant de 105 708.52 \$;
2. Ledit contrat est conditionnel à la signature de l'entente légale confirmant les engagements de la Ville de Causapscal et du MTMDET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Dons

2017-02-027

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accorder les dons suivants : Société d'histoire et de généalogie de la Matapédia 30 \$, École Forimont 150 \$, Fondation du rein BSL 50 \$ et 1 820.20 \$ pour les cours de secourisme à l'école St-Rosaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14- Carte débit pour dépôts

2017-02-028

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, de se procurer une carte débit pour les dépôts et d'autoriser monsieur Jean-Noël Barriault à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15- Direction générale

2017-02-029

Monsieur le conseiller André Fournier propose, appuyé par madame la conseillère Élane Bellavance, de procéder à l'embauche de monsieur Laval Robichaud au poste de directeur général et secrétaire trésorier; le salaire est fixé à soixante-dix

mille dollars par année et il aura droit de participer à l'assurance collective et au REER collectif pour un montant de 5% de son salaire brut. Pour l'année 2017, il aura droit à trois semaines de vacances et le début d'emploi est prévu le 6 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16- Affaires nouvelles

2017-02-030

16.1 Persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Boily, appuyé par monsieur le conseiller André Fournier, de :

1. Déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité;
2. D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires

persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

3. De faire parvenir copie de cette résolution à la direction de COSMOSS Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16.2 Mandat M.R.C.

2017-02-031

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de mandater le service d'aménagement de la M.R.C. pour la rédaction et la procédure pour amender le règlement de zonage pour des honoraires de 2 655.15 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17- Correspondance

La correspondance est lue au conseil dont une demande du Club des 50 ans pour participer au déjeuner de mars et une demande pour abaisser la limite de vitesse dans le rang Ferdinand-Heppell Nord.

18- Période de questions

Aucune question.

19- Levée de la séance

2017-02-032

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mario Côté, maire

Jean-Noël Barriault, o.m.a. directeur général